

Arrêté n° 2024-162

Modifiant l'arrêté n° 2024-046 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » Session 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 91-857 du 2 septembre 1991 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 92-895 du 2 septembre 1992 modifié relatif aux modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté n°2023-419 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 juillet 2023 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » – session 2024,

Vu l'arrêté n°2024-046 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 janvier 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » – session 2024,

Considérant que les candidatures ont été reçues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme jusqu'au 26 octobre 2023 (cachet du prestataire faisant foi pour les envois postaux et 16h30 pour les dépôts à l'accueil du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme),

Considérant que les candidats, admis à concourir sous réserve, ont été informés des pièces manquantes à leur dossier, et de la possibilité de le compléter, au plus tard, le 1^{er} jour de début des épreuves (date nationale), soit le 5 février 2024,

Considérant que les pièces manquantes au dossier ont été reçues au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme jusqu'au 1^{er} jour de début des épreuves (date nationale), soit le 5 février 2024 (cachet du prestataire faisant foi),

Considérant les demandes d'annulation d'inscription reçues depuis le 31 janvier 2024,

1/6

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Arrête :

Article 1 :

L'article 1 de l'arrêté n°2024-046 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 janvier 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » – session 2024, est modifié comme suit :

Les candidats dont les noms suivent, sont autorisés à concourir :
(cf. annexe jointe qui comporte 4 pages : pages 3 à 6)

Article 2 :

Les autres articles de l'arrêté n°2024-046 du Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy de Dôme en date du 31 janvier 2024 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des Professeurs territoriaux d'Enseignement Artistique, Spécialité « Musique », Discipline « Jazz » et Discipline « Percussions » – session 2024, sont inchangés.

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme : www.cdg63.fr ainsi que sur le site www.cdg-aura.fr, et transmis pour publicité aux Présidents des Centres de Gestion parties prenantes à l'organisation, à la délégation régionale du Centre National de la Fonction Publique Territoriale et transmis au Préfet du Puy-de-Dôme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 12 MARS 2024

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publication par voie électronique : 12 MARS 2024

**ANNEXE FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS ADMIS A CONCOURIR A L'EXAMEN
 PROFESSIONNEL D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU CADRE D'EMPLOI DES
 PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, SPECIALITE « MUSIQUE »,
 DISCIPLINE « JAZZ (TOUS INSTRUMENTS) » et DISCIPLINE « PERCUSSIONS »**

Candidats à l'examen professionnel Discipline JAZZ (TOUS INSTRUMENTS)

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Monsieur	ARGENTIERI		Damien
Monsieur	BENOIT	BENOIT	Vincent
Monsieur	BONNELYE DE LAUBERTHIE		Remi
Monsieur	BRESSAT		David
Monsieur	CAPARROS	CAPARROS	Joseph
Monsieur	CATEL		David
Monsieur	CHAMBRE		Yannick
Monsieur	CHARRIER	CHARRIER	Sylvain
Monsieur	CHAUVEAU		Sébastien
Monsieur	DAVIN	DAVIN	Alexandre
Monsieur	DEROUET	DEROUET	Briag
Monsieur	FENOLI	FENOLI	Luc
Monsieur	FOUCHER		Stéphane
Monsieur	GRANSAC	GRANSAC	Arnaud
Madame	JOURAVSKY	ROSTOVANOVA	Gayane
Monsieur	LAMY	LAMY	Pierre-Yves
Monsieur	LHUILIER	LHUILIER	Julien
Monsieur	LUPOVICI		Nicolas
Monsieur	MALLET	MALLET	Etienne
Monsieur	MARGALÉJO	MARGALÉJO	Tony
Monsieur	NAFFRICHOUX	NAFFRICHOUX	Aurelien

Envoyé en préfecture le 12/03/2024

Reçu en préfecture le 12/03/2024

Publié le

ID : 063-286300140-20240312-AR_2024_162-AR

Monsieur	PAOLI		
Monsieur	PERRIER		Pascal
Monsieur	RANALDI		Stéphane
Monsieur	RAVENEL		Jacques
Monsieur	SARRAU	SARRAU	Christian
Monsieur	STEPHANT		Jean-Marie
Monsieur	TELBIAN	TELBIAN	Christophe
Monsieur	TUREGANO	TUREGANO	Richard
Monsieur	VARAINE	VARAINE	Rémy
Monsieur	VELLE	VELLE	Benjamin
Monsieur	VINA	VINA	Luis-Miguel
Monsieur	VOLANTI		Frédéric

Candidats à l'examen professionnel Discipline PERCUSSIONS

Civilité	Nom	Nom patronymique	Prénom
Madame	AGUER	AGUER	Chantal
Madame	ARTAL	ARTAL	Isabelle
Monsieur	AVITABILE	AVITABILE	Sébastien
Monsieur	BARACETTI		Lionel
Monsieur	BERGER		Hervé
Monsieur	BERTRAND	BERTRAND	Pascal
Monsieur	CASANOVA		Xavier
Monsieur	DELBARRE	DELBARRE	Jean Louis
Monsieur	DEMAIZIERE		Yoann
Monsieur	DEROO		Yannick
Monsieur	DUPONT		Franck
Monsieur	DUVAL		Jean
Madame	GROULD		Amélie
Monsieur	L'HÉRITIER		Lionel
Monsieur	LANOE	LANOE	Michel
Monsieur	LAVOLLEE	LAVOLLEE	Benoit
Monsieur	LE BON		Jonathan
Monsieur	LEPRETRE		Raphael
Monsieur	LOUIS		Damien
Madame	MAURIN-DUVERNET	DUVERNET	Isabelle
Monsieur	MAUVAIS		Thierry
Monsieur	MAZERES	MAZERES	Lucas
Monsieur	RANSON	RANSON	Vianney
Monsieur	RASUA VALL-LLOSERÀ		Isel

Envoyé en préfecture le 12/03/2024
Reçu en préfecture le 12/03/2024
Publié le
ID : 063-286300140-20240312-AR_2024_162-AR

Monsieur	SAUVAGE	SAUVAGE	
Monsieur	SCHOENHENTZ-KZINK	SCHOENHENTZ-KZINK	Frédéric
Monsieur	TAMBORINI	TAMBORINI	Jean-Marc
Monsieur	VANLANCKER	VANLANCKER	Amaury